



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026

Délibération n° DEL 2026-049

Le **19/05/2026** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry, dûment convoqué le **13/05/2026**, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary sous la présidence de M. Cédric MERLOT, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents : 27**

MERLOT Cédric, Maire, POIRIER Patrice, MICHALOT Sandrine, BUIRON Christophe, BIGAND Martine, BERNARD Pierre, adjoints, HERRERO Sabine, DURAND Patrick, SECRET Michel, PERREARD Benoît, PORCHET Alexandre, GANDY Christophe, LOFFEL Delphine, ESCURE Laurent, LACHENAL Yann, JACQUEMOUD Emmanuelle, FERNANDO Adeline, SAUZE Myriam, NUNES Maud, BARBIER Claude, CHEVALIER Laurent, LASSALLE Déborah, RODRIGUEZ Sandrine, DERELI Elmas, DE VIRY François, BARTHASSAT Gary, DUPONT Loreleï.

**Procurations : 01**

COUSIN Corinne a donné pouvoir à MERLOT Cédric

**Absents : 02**

COUSIN Corinne, VILLARD Marie

**Secrétaire :**

BUIRON Christophe

**Publicité :** Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

Transmission à la préfecture le 26/05/2026

Publication le 28/05/2026

**Objet : CORRESPONDANT DEFENSE - Désignation d'un représentant**

M. le Maire explique aux membres, que suite au renouvellement du conseil municipal, un(e) « Correspondant(e) Défense » doit être désigné(e).

Prenant part à un dispositif concourant au développement du lien entre la Nation et ses armées au niveau local, le « Correspondant Défense » a vocation à être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et préfectorales en matière de défense et de sécurité nationale au niveau communal. Il constitue un maillon essentiel du réseau départemental animé par la Délégation Militaire Départementale (DMD) de la Haute-Savoie.

La mission du « Correspondant Défense » s'articule autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen, et la mémoire et le patrimoine. Il est un relais d'information, vers les citoyens, sur la politique de défense de la France, il contribue à la sensibilisation des jeunes générations à la défense et assure un rôle pédagogique, quant au devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Pour l'aider dans sa mission, le « Correspondant Défense » peut compter sur l'appui du délégué militaire départemental, en charge notamment d'organiser régulièrement des sessions d'information à l'intention des « Correspondants Défense » du département.

M. le Maire invite donc le conseil municipal, à procéder à la désignation du (de la) correspondant(e) défense, au sein du conseil municipal.

Dans la mesure, où aucune disposition législative ou réglementaire, ne prévoit expressément, les modalités de désignation du (de la) correspondant(e) défense, il appartient au conseil municipal, de décider du mode de scrutin, pour procéder à cette désignation.

M. le Maire propose, qu'il soit procédé à cette désignation, par un vote à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un(e) correspondant(e) défense au sein de chaque conseil municipal,

Vu la circulaire du Premier ministre du 2 août 2020,

---

Mme Elmas DERELI propose sa candidature.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Décide de procéder au vote à main levée, et désigne Mme Elmas DERELI, en tant qu'élue (e)  
« Correspondant Défense » de la commune de Viry.

Résultat du vote :

Pour : 28 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Cédric MERLOT

Signé

Le secrétaire,  
Christophe BUIRON

Signé